

TIR À LA VOLÉE

AVIS IMPORTANT

Les tireurs à la volée qui utilisent le lance-pigeon manuel lequel se trouve à l'intérieur de l'abri en bois doivent absolument respecter les règles de sécurité. La cage de tireur portative doit être installée de manière juxtaposée et parallèle au lance-pigeon. Il est interdit d'installer la cage de tireur derrière ou devant le lance-pigeon, tout comme il est interdit de faire feu en dehors de la cage. Toute délinquance entraînera l'application des mesures prévues aux règlements du club.

Steeve Lemay
Directeur de section.